

Petit compte rendu du CS du 13 Octobre 2015

Informations du Président et du Vice-Président du Conseil Scientifique

félicitations à deux collègues: Gerhard Heinzmann (membre du conseil scientifique) est élu président de l'Académie internationale de philosophie des sciences

Le prix de l'académie des sciences INRIA jeunes chercheurs est décerné à Véronique Cortier, membre du LORIA (et travaillant notamment sur la sécurité informatique)

Tractations et pourparlers entre présidents d'université de la nouvelle région, notamment autour des relations transfrontalières, autour de la SATT et des collaborations vers l'extérieur de la région, notamment de la relation avec l'Ile-de-France, des formations (pas de raison de rationaliser l'offre de formation sauf pour les filières sans étudiants [??]).

Jean-Paul Haton est nommé à la délégation à l'intégrité scientifique (problèmes de plagiat, de déontologie etc.).

Rappel de la **consultation nationale sur le numérique**. Attention à l'**article 9**. Date limite : **18 octobre**

Deux liens :

<https://www.republique-numerique.fr/consultations/projet-de-loi-numerique/consultation/consultation>.

<https://www.republique-numerique.fr/consultations/projet-de-loi-numerique/consultation/consultation/opinions/section-2-travaux-de-recherche-et-de-statistique/article-9-acces-aux-travaux-de-la-recherche-financee-par-des-fonds-publics>

Le projet de compte rendu du CS du 15 septembre 2015 donne l'occasion à une collègue de mettre le doigt sur le fossé existant entre le discours rassurant qui a été tenu au dernier CS au sujet des **ZRR** et la réalité dans les labos, notamment pour ce qui est des étudiants "invités", qui visiblement nécessitent envers et contre tous les discours, des dossiers; ce qui est ingérable.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité moins une abstention

Avis sur la nomination du nouveau directeur du laboratoire **CRULH** (EA 3945) : intervention de Mme Frédérique Lachaud qui, de directrice-adjointe, devient directrice. Nous nous étonnons de la durée du mandat (au bout de deux ans, le directeur adjoint devient directeur, et ainsi de suite). Le laboratoire décide de son organisation, raison pour laquelle nous ne votons pas contre, mais comme nous sommes un peu dubitatifs face à ce rythme, nous nous abstenons.

=> Pour la nouvelle directrice, moins 3 abstentions

Informations sur la contractualisation de la recherche 2018-2022

Les groupes de réflexion et calendriers s'organisent.

Organisation des unités de recherche : l'objectif est de ne pas multiplier les petites unités. 15 à 20 enseignants-chercheurs sont un minimum pour une équipe de recherche.

Le vice-président du conseil scientifique est régulièrement saisi de demandes de **changements d'unités de recherche**. Le principe qui prévaut, c'est que l'EC s'engage pour la durée d'un contrat, et qu'il faut éviter de déstabiliser les équipes. Une note d'information est prévue pour octobre/novembre; les évolutions doivent être arrêtées fin décembre. L'EC qui souhaite changer de laboratoire doit prévenir les instances concernées.

Avis sur l'intégration du **Laboratoire de Conception, Fabrication, Commande (EA 4495 - LCFC)**, rattaché à l'ENIM et à l'ENSAM, au sein du pôle scientifique AM2I

Le pôle AM2I est un très gros pôle constitué de 3 UMR et de plusieurs petites structures. Rajouter une petite structure risque, selon certains sceptiques, de ne pas être simple. On fait valoir que, vu la situation (intégration à l'UL des deux EN), il n'y a pas le choix.

Cela pose aussi le problème des "avis" à donner pour des faits accomplis.

=> 1 contre obstinEs (en raison de la première réserve) et deux abstentions obstinEs (en raison de la deuxième réserve)

Sinon : pour.

Avis sur la convention **UL-SATT** (définitive)

Enjeu : détection et maturation de projets, valorisation [= transformation accélérée en sources de revenus] de la recherche.

Le modèle économique présenté n'est pas forcément réaliste, mais face au risque, on peut choisir l'optimisme.

3 voix obstinEs contre

La **convention cadre UL-INRA** est adoptée à l'unanimité

Réflexion sur le **périmètre des projets PEPS**

Le CNRS souhaite une démarche plus thématique. Les 8 axes semblent un cadre suffisamment contraignant à la majorité du CS. Une conseillère regrette la limitation à ces 8 axes. Mais le principe du PEPS est au départ d'être ciblé.

Que la démarche 2016 s'en tienne aux 8 axes est approuvé par l'unanimité moins une voix contre.

Désignation d'un membre du CS au CPCS

Collège D ; Martine Grasset remplace Nicole Valence admise à la retraite.
unanimité

Maxime Amblard
Françoise Willmann
EluEs ObstinéEs